



**COMPTE RENDU**  
**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 OCTOBRE 2017**

L'an Deux Mille Dix-Sept le dix-sept octobre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le neuf octobre, se sont réunis en séance ordinaire, en la petite salle de réunion de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 5 du Conseil de Communauté du 6 mai 2014 portant délégation de pouvoir au Bureau Communautaire, prise en application de l'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Etaient présents :**

M. Michel PAQUET,  
MM. Michel SCHIBI, Denis BAUR, Roland BALCERZAK, Mme Viviane WINTERRATH, MM. Gérard GUERDER, Patrick BAILY, Mme Katia GENET-MAINCION, M. Michel HERGAT

**Etait excusé :** ./.

**Absent avec procuration :** ./.

Nombre de membres en exercice : 9  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de votants : 9

**Étaient également présents :** Olivier HAUDOT, DGS, Pascal MULLER, D.G.S.T., Daniel FRANCOIS, Directeur de la Communication et du Protocole  
Antoinette SALERNO, Responsable du Service Institutionnel



**1. Objet : Rappel du calendrier des réunions institutionnelles et politiques à venir**

OCTOBRE 2017

Jours	Dates	Heures	Réunions	Lieux
Jeudi	17/10/2017	17 h 30	Bureau communautaire décisionnel	Petite salle de réunion
Jeudi	19/10/2017	18 h 00	Visite de territoire Beyren-lès-Sierck	Mairie de Beyren-lès-Sierck
		18 h 30	Commission Politique de l'Environnement 1. <i>Présentation de la réserve naturelle de Hettange-Grande</i> 2. <i>Apicool - demande de subvention</i> 3. <i>Installation d'un récupérateur d'eau de</i>	CTE

			<i>pluie – demande de subvention</i> 4. <i>Filière Bois - réflexion sur son devenir</i> 5. <i>Divers :</i> - <i>Accès déchetteries</i> - <i>Semaine européenne de la réduction des déchets 2017</i> - <i>Modalités d'échange avec la Communauté de Communes de Bar sur Aube</i>	
<b>Mardi</b>	<b>24/10/2017</b>	<b>17 h 30</b>	Séance de travail du Bureau communautaire	Petite salle de réunion
<b>Mercredi</b>	<b>25/10/2017</b>	<b>15 h 00</b>	CAO	Petite salle de réunion
<b>Mardi</b>	<b>31/10/2017</b>	<b>17 h 30</b>	Séance de travail du Bureau communautaire	Petite salle de réunion

**NOVEMBRE 2017**

<b>Jours</b>	<b>Dates</b>	<b>Heures</b>	<b>Réunions</b>	<b>Lieux</b>
<b>Jeudi</b>	<b>02/11/2017</b>	<b>18 h 30</b>	Commission Politique de l'Environnement	CTE
<b>Mardi</b>	<b>07/11/2017</b>	<b>17 h 30</b>	Séance de travail du Bureau communautaire	Petite salle de réunion
		<b>18 h 00</b>	Réunion de travail du Conseil communautaire - <i>Présentation d'Europort</i>	Salle du Conseil
<b>Mercredi</b>	<b>08/11/2017</b>	<b>15 h 00</b>	Commission d'Appel d'Offres	Petite salle de réunion
		<b>16 h 00</b>	Réunion conjointe des Commissions de DSP et de suivi du contrat DSP-Cap Vert	Petite salle de réunion
		<b>18 h 30</b>	Commission Aménagement de l'Espace - Développement économique	Petite salle de réunion
<b>Lundi</b>	<b>13/11/2017</b>	<b>17 h 30</b>	Commission Sport-Loisirs	Petite salle de réunion
<b>Mardi</b>	<b>14/11/2017</b>	<b>17 h 30</b>	Bureau communautaire décisionnel	Petite salle de réunion

**Le Bureau communautaire prend acte.**

**2. Objet : Adoption du compte rendu de la réunion du Bureau communautaire en date du 19 septembre 2017**

Il est demandé au Bureau communautaire de bien vouloir approuver le compte rendu de la réunion du Bureau communautaire en date du 19 septembre 2017.

**Le Bureau communautaire adopte à l'unanimité le compte rendu.**

Vote : Pour : 9  
Abstention : 0  
Contre : 0

### **3. Objet : Tableau des emplois**

#### **Pôle Travaux Bâtiments Urbanisme – service Assainissement**

Par décision n° 5 en date du 20 janvier 2017, le Bureau communautaire avait acté la création d'un poste d'agent de maîtrise principal (suite à avancement de grade) au sein du service d'Assainissement Collectif. L'agent occupant ce poste a été radié des effectifs communautaires suite à son recrutement par voie de mutation dans une autre collectivité. Il y a donc lieu de procéder à son remplacement.

**Après appel à candidatures et choix du jury,**

**Sur proposition du Président,**

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- de créer à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017, un poste d'agent de maîtrise à temps complet et rémunéré selon la grille afférente au grade,
- de supprimer à compter de cette même date le poste d'agent de maîtrise principal créé par la décision n° 5 du Bureau communautaire précitée.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 9  
Abstention : 0  
Contre : 0

### **4. Objet : Attribution de fonds de concours communautaires – Nouvelle enveloppe**

Dans le cadre du règlement d'attribution des fonds de concours aux communes, adopté par le Conseil communautaire par délibération n° 20 en date du 16 juin 2015, un dossier a été déposé et analysé.

Le dossier conforme aux conditions d'éligibilité et complet est recensé dans le tableau ci-dessous :

Commune	Objet des travaux	Montant total des travaux HT	Montant subventions obtenues	Montant subventionnable	%age demandé / montant subventionnable ou dépense totale	Montant du FC à verser par la CCCE	Autofinancement communal
Escherange	Fourniture et pose de luminaires à LED dans les rues du Berger, du Génie, des Ecoles et des Fontaines	16 551,40 €	0 €	16 551,40 €	50%	8 275,70 €	8 275,70 € Soit 50%

Une délibération concordante pour chaque dossier doit être adoptée par la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et la commune dépositaire.

Il est demandé au Bureau communautaire :

- de valider l'attribution du fonds de concours pour la commune figurant dans le tableau ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer la notification relative à ce fonds de concours.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 9  
Abstention : 0  
Contre : 0

### **5. Objet : Accord de la Collectivité sur les conditions d'acquisition d'un bien par l'Établissement Public Foncier de Lorraine**

La convention cadre FC7M01 signée le 18 décembre 2009 vise à :

- définir les engagements et obligations pris par la Communauté de Communes et l'Établissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) en vue de la mise en œuvre d'un programme pluriannuel de maîtrise foncière ;
- préciser les modalités d'interventions de l'EPFL ;
- définir les périmètres à enjeux sur le territoire de la Collectivité.

La convention de veille active et de maîtrise foncière opérationnelle FC7M02 intitulée « Hettange-Grande Extension ZAE » signée le 12 juillet 2010 a pour objet l'acquisition par l'EPFL des terrains situés à Hettange-Grande dans la perspective de la mise en œuvre de l'opération d'aménagement de la ZAC. Elle prévoit les modalités de détermination du prix d'acquisition des terrains, conformément aux textes en vigueur.

L'EPFL a transmis à la CCCE une demande d'accord sur les conditions d'acquisition des biens suivants par l'EPFL :

Section	Numéro	Surface indicative en m <sup>2</sup>	Propriété	Prix d'acquisition
72	19	6889	Monsieur Jean-François ARGENSON	33 445€ soit 5€ par m <sup>2</sup>
71	22	1710	Monsieur et Madame Alain KNEPPERT	8 550€ soit 5€ par m <sup>2</sup>

Vu la convention cadre de maîtrise foncière FC7M01 signée le 18 décembre 2009,

Vu la convention de veille active et de maîtrise foncière opérationnelle FC7M02 signée le 12 juillet 2010,

Considérant la demande d'accord sur les conditions d'acquisition des biens fonciers ci-avant par l'EPFL,

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- d'accepter les conditions d'acquisition de ces biens fonciers par l'EPFL ci-annexées,
- d'autoriser le Président à signer les documents afférents.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 9  
Abstention : 0  
Contre : 0

### **6. Objet : Zone d'Activités de Hettange-Grande : Acquisition de l'ancien bâtiment Lidl – délibération complémentaire**

Le Président rappelle la décision n° 7 du 19 septembre 2017 par laquelle le Bureau communautaire a acté l'acquisition de l'ancien bâtiment Lidl à Hettange-Grande.

La vente du bien est soumise à une servitude de non-concurrence réelle et perpétuelle, interdisant toute exploitation d'une activité de supermarché à dominante alimentaire, au profit du Fonds dominant :

- Propriétaire : SNC « LIDL »
- Commune : HETTANGE-GRANDE (Moselle)
- Désignation cadastrale :

Section	N°	Lieudit	Surface
38	501/2	Balken	00 ha 12 a 29 ca
39	132/67	Rutenreiser	00 ha 02 a 06 ca
72	65	Stressling	00 ha 12 a 01 ca
72	66	Stressling	00 ha 00 a 16 ca
72	67	Stressling	00 ha 22 a 51 ca
72	68	Stressling	00 ha 00 a 39 ca
72	69	Stressling	00 ha 10 a 75 ca
72	70	Stressling	00 ha 00 a 22 ca
72	71	Stressling	00 ha 10 a 65 ca
72	72	Stressling	00 ha 00 a 23 ca
72	73	Stressling	00 ha 10 a 68 ca
72	74	Stressling	00 ha 00 a 26 ca
72	76	Stressling	00 ha 00 a 19 ca
72	86/59	Stressling	00 ha 39 a 58 ca

Compte tenu du caractère déterminant de cette servitude, il apparaît nécessaire de compléter la décision n° 7 du Bureau communautaire du 19 septembre 2017.

Vu la délibération n° 5 du Conseil communautaire du 6 mai 2014 décidant le principe de charger le Bureau communautaire, par délégation, des opérations d'achat et de vente de terrains et d'immeubles dont les crédits budgétaires auront été prévus au budget,

Vu la décision n° 7 du Bureau communautaire du 19 septembre 2017 décidant l'acquisition de l'ancien bâtiment Lidl à Hettange-Grande cadastré section 38 n° 362/117, 454/116, 484/115,

Vu l'avis des Domaines en date du 13 mars 2017,

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

**- d'accepter la servitude de non-concurrence au profit du Fonds dominant ci-dessus désigné.**

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.**

Vote : Pour : 9  
Abstention : 0  
Contre : 0

### **7. Objet : Associations gestionnaires des activités extrascolaires et de mutualisation – 2<sup>e</sup> acompte et solde de subventions 2017**

Dans le cadre des attributions de subventions aux associations gestionnaires des activités extrascolaires et de mutualisation,

**Après avis favorable de la Commission « Politique Sociale en date du 13 septembre 2017,**

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

**- de verser aux associations gestionnaires le deuxième acompte de subvention sollicité au titre de l'exercice 2017 qui fait l'objet d'un réajustement au regard des comptes de résultats 2016 comme suit et conformément aux conventions partenariales d'objectifs :**

➤ <b>Association Les Catt'Mômes</b>		
- Mutualisation	:	48 450 €
- Extrascolaire	:	52 683 €
➤ <b>Association Phloème</b>		
- Mutualisation	:	13 907 €
➤ <b>Association Eclos</b>		
- Mutualisation	:	7 604 €
- Activités extrascolaires	:	30 663 €
➤ <b>Association Europa</b>		
- Mutualisation	:	7 550 €
- Extrascolaire	:	26 400 €

Dans le cadre des projets d'intérêt communautaire pour le financement des actions menées pour les jeunes du territoire,

**Après avis favorable de la Commission « Politique Sociale en date du 13 septembre 2017,**

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- de verser à l'Association Eclós une subvention de 6 712 € pour l'organisation des centres ados 2017 (séjour ados avec hébergement).

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 9  
Abstention : 0  
Contre : 0

### **8. Objet : Schéma enfance - Associations gestionnaires des activités périscolaires et extrascolaires - Modifications des modalités de versement des subventions à compter de 2018**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Enfance, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs verse une subvention annuelle de fonctionnement aux associations périscolaires et extrascolaires du territoire.

Les modalités de versement de cette subvention, actées en 2009 et modifiées, se décomposent comme suit :

- un premier acompte de 80 % est versé au premier trimestre de l'année N (représentant 80 % du montant de la subvention allouée l'année N-1),
- un deuxième acompte est versé au cours du second trimestre de l'année N,
- un troisième acompte, le solde, versé au quatrième trimestre de l'année N.

Le montant définitif de la subvention de l'année N est arrêté à la fin du premier trimestre de l'année N sur la base d'un budget négocié pour le volet mutualisation et l'accueil périscolaire.

Considérant l'évolution réglementaire relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations, il est nécessaire de modifier les modalités de versement de cette subvention.

Il est donc proposé que les modalités de versement des acomptes soient revues comme suit à compter de l'exercice 2018 :

- décembre de l'année N-1 : acompte de 50 % de la subvention accordée N-1. Le montant définitif de la subvention de l'année N est arrêté à la fin du premier trimestre de l'année N+1 sur la base d'un budget négocié pour le volet mutualisation et l'accueil périscolaire.
- mai de l'année N : acompte de 30 % de la subvention définitive N+1,
- octobre de l'année N : acompte de 20 % avec régularisation du solde de l'année N-1,

Vu la circulaire n° 5811-SG du 29 septembre 2015, relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations,

Vu la décision n° 5 du Bureau Communautaire du 17 novembre 2009 approuvant le versement annuel d'une subvention de fonctionnement aux associations périscolaires et extrascolaires du territoire,

Il est précisé que ces modifications financières restent conditionnées à la production des documents administratifs et comptables nécessaires aux contrôles comme mentionnés dans les conventions partenariales entre la C.C.C.E et les associations,

Après avis favorable de la Commission « Politique Sociale en date du 13 septembre 2017,

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- **d'approuver les nouvelles modalités de versement de la subvention annuelle de fonctionnement aux associations périscolaires et extrascolaires à compter de l'exercice 2018.**

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.**

Vote : Pour : 9  
Abstention : 0  
Contre : 0

**9. Objet : Schéma enfance - Associations gestionnaires des activités périscolaires et extrascolaires - Convention et versement de la subvention 2018**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Enfance, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs verse une subvention annuelle de fonctionnement aux associations périscolaires et extrascolaires du territoire.

Vu la décision n° 5 du Bureau communautaire du 17 novembre 2009 approuvant le versement annuel d'une subvention de fonctionnement aux associations périscolaires et extrascolaires du territoire,

Vu la décision n° 6 du Bureau communautaire en date du 17 octobre 2017 actant les nouvelles modalités de versement de la subvention de fonctionnement à compter de l'exercice 2018,

Après avis favorable de la Commission « Politique Sociale » en date du 13 septembre 2017,

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- **de conventionner avec les associations périscolaires et extrascolaires du territoire pour l'année 2018, sur la base d'un budget prévisionnel négocié courant du premier trimestre 2018,**
- **d'autoriser le Président à signer les conventions de subventionnement 2018 avec les associations dont un projet est annexé, ainsi que toutes les pièces afférentes,**
- **d'accorder un premier acompte correspondant à 50 % de la subvention accordée 2017 aux associations comme suit :**

* Association Les Catt'Mômes	: 149 867 €
* Association Eclos	: 114 075 €
* Association Phloème	: 47 798 €
* Association Europa	: 70 522 €

Les crédits ont été inscrits au budget 2017 par voie de décision modificative adoptée lors du Conseil communautaire en date du 10 octobre 2017.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 9  
Abstention : 0  
Contre : 0

**10. Objet : Demande de subvention au titre des appels à projet 2017 - Journée « Portes Ouvertes » organisée par l'Association Sportive Kanfen - section Handball**

Dans le cadre de son projet associatif 2016-2019, l'Association Sportive de Kanfen a organisé le 17 juin dernier une journée « Portes Ouvertes » destinée à répondre à un triple objectif :

- augmenter et diversifier les licenciés au sein du club,
- mettre en place des animations sur le territoire communal et communautaire,
- pérenniser le label « école de handball » délivré par la Fédération Française de Handball.

L'organisation de cette journée festive a été réalisée par les membres bénévoles de cette association, en assurant :

- l'accueil de l'ensemble des licenciés du club accompagnés de leur famille,
- la mise en place d'ateliers pédagogiques permettant la découverte du handball,
- l'organisation de matchs internes amicaux.

Le club sollicite une subvention communautaire de 1 000 €, représentant 25,3 % du budget prévisionnel de 3 950 €.

Vu le règlement de mise en application de la politique sportive de la CCCE, voté en Conseil communautaire le 6 décembre 2016 qui permet l'octroi d'une subvention communautaire, au titre des appels à projet, à toute association sportive présentant un projet s'inscrivant dans les axes stratégiques de la politique sportive communautaire.

**Après avis favorable de la Commission « Politique Sport-Loisirs » en date du 25 septembre 2017,**

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- d'octroyer une subvention de 1 000 € à l'Association Sportive de Kanfen pour l'organisation de cette journée « Portes Ouvertes ».

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.**

Vote : Pour : 9  
Abstention : 0  
Contre : 0

**11. Objet : Demande de revalorisation de la subvention de fonctionnement 2017 - Association sportive reconnue d'intérêt communautaire « Les Dauphins du Cap »**

Par courrier du 18 août 2017, l'association Les Dauphins du Cap sollicite une revalorisation de la subvention de fonctionnement versée au titre de l'année 2017.

En effet, la nouvelle Présidente de l'association, élue lors de la dernière Assemblée Générale du 21 juin dernier, a expliqué les charges importantes face auxquelles se trouve confrontée l'association, notamment au regard des postes de dépenses suivants :

- coût d'affiliation aux instances fédérales de la Fédération Française de Natation et souscription des licences pour un montant global de 1 583 €,
- coût de location des lignes d'eau au fermier exploitant l'espace aquatique Cap Vert représentant 3 000 € à 4 000 € par an,
- frais liés à l'encadrement des nageurs pour l'ensemble de la saison sportive pour un montant global de 7 000 €.

Vu la décision n° 13 du Bureau communautaire en date du 14 février 2017 actant l'octroi de la subvention de fonctionnement 2017 pour Les Dauphins du Cap, association d'intérêt communautaire,

**Après avis favorable de la Commission « Politique Sport-Loisirs » du 25 septembre 2017,**

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- **d'octroyer une subvention complémentaire de fonctionnement 2017 de 2 000 € à l'association « Les Dauphins du Cap » pour la saison 2016/2017, destinée à compenser les frais de location de lignes d'eau supportés par le club et imposés par la Société Cap Vert, fermier de l'espace aquatique Cap Vert. En conséquence, le montant global de la subvention de fonctionnement 2017 sera de 7 434 €.**

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.**

Vote : Pour :	9
Abstention :	0
Contre :	0

## **12. Objet :Projet Micados.Comcom 2017 : subventions aux associations sportives partenaires**

Il est rappelé que la CCCE s'est engagée avec le Conseil Départemental de la Moselle, depuis l'été 2013, dans le pilotage d'une opération sportive nommée « Moselle Macadam Jeunesse Pass'Sports de la CCCE ». Cette dynamique permettait aux jeunes âgés de 11 à 15 ans, de découvrir gratuitement des activités sportives et socio-éducatives pratiquées sur le territoire communautaire.

Forts du bilan positif des précédentes sessions et de l'impact financier auprès des associations partenaires, le Président et le Vice-Président en charge de la Commission « Politique Sport-Loisirs » ont décidé de s'engager, dès l'été 2017, dans un nouveau concept à travers lequel la CCCE est pilote et partenaire financier unique du projet.

L'objectif consiste à mettre en œuvre des animations sportives et socio-éducatives pour les jeunes de 11 à 17 ans, sous forme d'ateliers de découverte ludiques et dynamiques, durant 4 semaines.

La 1<sup>e</sup> édition de l'opération « Micados.Comcom » a été organisée durant les mois de juillet et août 2017 (du 17 au 21 juillet, du 24 au 28 juillet, du 21 au 25 août et du 28 août au 01<sup>er</sup> septembre).

L'encadrement des jeunes a été assuré par les dirigeants associatifs diplômés des clubs locaux, bénévoles pour certains et salariés pour d'autres. La réussite de cette 1<sup>e</sup> édition est

le fruit d'un travail mené en étroite collaboration avec les clubs sportifs partenaires et d'un encadrement de 3 animateurs sportifs mis à disposition par la CCCE (le responsable du gymnase communautaire à Kanfen, une stagiaire BPJEPS et un animateur BAFA saisonnier).

Les inscriptions ont été gérées par les services communautaires.

Les activités proposées ont été les suivantes :

- activités sportives : tir aux armes, tir à l'arc, handball, basket-ball, volley-ball, tennis, sports aquatiques, arts martiaux, pétanque, accrobranche, pêche, course d'orientation, sports nouveaux et ludiques (flag, kin-ball, ultimate, hockey en salle...);
- ateliers d'expression corporelle avec la compagnie OCUS (en lien avec le service Culture);
- ateliers d'initiation et perfectionnement au multimédia (en lien avec le service Communication)

Les équipements sportifs communautaires et espaces naturels mis à disposition étaient les suivants :

- Eurostand à Volmerange-les-Mines
- Gymnases à Kanfen et à Rodemack
- Dojo à Cattenom
- Tennis Couverts à Cattenom
- Etang de la Fraternelle à Cattenom
- Cattenom Aventures à Cattenom
- Chapiteau à Rodemack (théâtre Compagnie OCUS)
- Espace Multimédia à Boust
- Espace Aquatique Cap Vert

Le coût de ce projet, hors salaires des agents mobilisés sur ce dossier est de 9 040,68 €, dans lequel sont intégrées les dépenses ci-après :

- 220 € pour la prise en charge de l'activité « accrobranche »,
- 420,68 € d'achat de matériel qui entrera dans l'inventaire des biens communautaires,
- 8 400 € de subventions aux associations partenaires (le soutien financier forfaitaire unique apporté par la CCCE aux associations sportives partenaires est proposé sur la base de la présence effective des clubs durant l'ensemble de l'opération. Le détail de ces propositions est précisé dans le tableau ci-après).

	Proposition de subvention communautaire forfaitaire	Nombre d'interventions sur l'ensemble du projet (demi-journées)
Vélo Club de Hettange-Grande	500	2
La Fraternelle	500	2
Karaté Club de Cattenom	400	1
Tennis Club de Cattenom	500	2
Kick-Boxing Club de Volmerange-les-Mines	500	2
Judo Club de Cattenom	750	3
La Pétanque Kanfenoise	500	2
Aïkido Club de Cattenom	400	1
District Basket Club	500	2
Volley-Club Hettange-Grande	500	2

Société de Tir de l'Eurostand Lorraine	500	2
Athabascans	500	2
CCCE Triathlon Club	750	4
Sporting Club de Kanfen	400	1
M'Danse	400	2
Cap Vert Plongée	400	1
Les Plongeurs Masqués	400	1
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>8 400 €</b>	

**Après avis favorable de la Commission « Politique Sport-Loisirs » du 25 septembre 2017,**

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- d'octroyer aux associations sportives les subventions détaillées ci-dessus, pour un montant global de 8 400 €.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.**

Vote : Pour : 9  
 Abstention : 0  
 Contre : 0

**13. Objet : Demande de subvention complémentaire de fonctionnement 2017 - Association sportive reconnue d'intérêt communautaire « Skate Club Lorrain »**

Le Skate Club Lorrain sollicite un complément de subvention communautaire de fonctionnement pour 2017 de 4 500 € dans le cadre de deux déplacements non prévus en début de saison sportive et pour lesquels la Fédération Française ne soutient pas les clubs :

- la qualification aux Championnats d'Europe à Mouilleron le Captif pour 4 patineurs. La subvention sollicitée est de 2 000 €, représentant 55,8 % du budget de 3 580 €,
- la participation à l'International de Groupe à Castres de 9 patineurs sélectionnés cette année. La subvention sollicitée est de 2 500 €, représentant 43,2 % du budget de 5 790 €.

Rappel :

- la subvention de fonctionnement 2017 octroyée pour la saison 2016/2017 est de 31 027 €,
- la subvention globale octroyée pour la saison 2015/2016 était de 34 556,30 € (29 056,30 € de fonctionnement + 5 500 € destiné à couvrir le déficit de l'Open de France 2016 ainsi que la qualification des athlètes sélectionnés aux Championnats d'Europe et à l'International de Groupe cette même année).

**Après avis favorable de la Commission « Politique Sport-Loisirs » du 25 septembre 2017,**

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- d'octroyer une subvention complémentaire de fonctionnement 2017 de 4 500 € au Skate Club Lorrain pour la saison 2016/2017. En conséquence, le montant global de la subvention de fonctionnement 2017 sera de 35 527 €.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.**

Vote : Pour : 9  
Abstention : 0  
Contre : 0

**14. Objet : Demande de subventions au titre des projets de clubs 2017 - Tennis Club de Cattenom : intervention d'éducateurs à l'école élémentaire de Cattenom**

Le Tennis Club de Cattenom a sollicité une aide financière communautaire au titre de l'intervention de 2 éducateurs sportifs (dont 1 salarié breveté d'état et un dirigeant bénévole breveté fédéral) en faveur des élèves de l'école élémentaire Georges Pompidou de Cattenom. Les agréments des intervenants extérieurs ont été accordés par l'Inspecteur de l'Education Nationale de Yutz pour l'année scolaire 2016/2017.

Les éducateurs sportifs sont intervenus auprès des élèves d'une classe de CE2/CM1 pour un cycle de 8 séances de 2 heures, représentant 16 h de cours pour chaque intervenant (dont un éducateur sportif salarié et un éducateur bénévole).

Rappel : le règlement de mise en application de la nouvelle politique sportive précise que les membres de la commission « Politique Sport-Loisirs » peuvent proposer de revaloriser annuellement le montant de l'aide octroyée aux associations sportives sur la base de l'augmentation du SMIC horaire.

Considérant la dernière revalorisation du SMIC en date du 19 décembre 2016,

Considérant que le montant des aides pour l'intervention d'éducateurs sportifs pendant le temps scolaire est le suivant :

- 21,90 € pour un éducateur salarié,
- 5,47 € pour un éducateur bénévole.

Considérant que le TC de Cattenom pourrait prétendre à une subvention globale d'un montant arrondi à 438 €, calculée comme suit :

- 16 heures x 21,90 € (part animateur salarié) + 16 heures x 5,47 € (part animateur bénévole) pour un montant total de 437,92 € au titre du cycle d'apprentissage pour les élèves de l'école élémentaire de Cattenom.

**Après avis favorable de la Commission « Politique Sport-Loisirs » du 15 mai 2017,**

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- d'octroyer une subvention de 438 € au Tennis Club de Cattenom pour l'intervention d'éducateurs sportifs au sein de l'école Georges Pompidou de Cattenom,
- d'autoriser le Président à signer la convention d'objectifs afférente.

## **Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 9  
Abstention : 0  
Contre : 0

### **15. Objet : Demande de subvention pour l'Open CCCE - Crédit Mutuel organisé par le Tennis Club de Hettange-Grande**

Par courriel reçu le 21 septembre 2017, le Tennis Club de Hettange-Grande sollicite une subvention communautaire pour l'organisation de son tournoi annuel qui se déroulera du 22 octobre au 19 novembre 2017.

Ce tournoi est devenu l'un des évènements majeurs du circuit tennistique du Grand-Est (1er grand tournoi en salle de la saison hivernale). 280 compétiteurs ont participé à l'édition 2016.

Le TC Hettange-Grande a été doté, en 2016, de nouvelles surfaces de jeu en Green-Set® d'une part et d'un nouvel éclairage LED de dernière génération d'autre part. Ces infrastructures sont propices à l'accueil de joueurs nationaux et internationaux dans le cadre du tournoi « Open CCCE-Crédit Mutuel ».

Fort des précédentes éditions de cette manifestation sportive organisée sur 4 semaines consécutives, le TC Hettange-Grande souhaite reconduire, pour 2017, l'accueil de joueuses et joueurs en prenant en charge des nuités d'hôtel, les déplacements entre ces hôtels et les surfaces de compétition ainsi que certains repas des compétiteurs. De plus, et à l'instar de la précédente édition, le TC Hettange-Grande sollicite des juges arbitres qualifiés (minimum A2) étant donné le niveau de pratique sportive et le classement des compétiteurs.

Le budget prévisionnel présenté par le Tennis Club de Hettange-Grande pour l'organisation de ce tournoi « Open CCCE-Crédit Mutuel » s'élève à 27 000 € (intégrant un bénéfice de 500 €). La CCCE est sollicitée à hauteur de 8 500 € représentant 32 % du budget prévisionnel.

Vu le règlement de mise en application de la politique sportive communautaire qui plafonne 30 % du budget prévisionnel le montant de la participation de la CCCE pour les manifestations sportives d'intérêt communautaire.

Considérant que cette manifestation pourrait être reconnue d'intérêt communautaire compte tenu :

- de son rayonnement au-delà du territoire communautaire,
- du caractère exceptionnel de cette compétition dans le fonctionnement courant de l'association.

**Après avis favorable de la Commission « Politique Sport-Loisirs » du 25 septembre 2017,**

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- d'octroyer une subvention de 8 000 € à l'association sportive « Tennis Club de Hettange-Grande » au titre des projets de clubs pour l'organisation de « l'Open CCCE - Crédit Mutuel - édition 2017 »,
- d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat CCCE/Club,
- de verser la subvention en 2 tranches (1er acompte de 70 % soit un montant de 5 600 € à la signature de la convention, puis solde représentant un montant de 2 400 € après présentation du bilan financier de la manifestation sportive).

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 9  
Abstention : 0  
Contre : 0

La séance est levée à 18 h 35.

Le Président,  
Michel PAQUET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Paquet', is written over the printed name 'Michel PAQUET'.